

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 21 juin 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	20 septembre 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 24 mai 2023	2
Politique de site : Actualités	3
2. Mission doctorale : Rentrée universitaire 2023/2024 pour le doctorat	12
3. Polytechnicum : Rapport d'activités du Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC – Années 2021 et 2022.....	14
4. Master en anglais : Organisation de l'année universitaire 2023-2024	18
5. Questions diverses	20

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 21 JUIIN 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – Institut Agro Dijon - et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la Comue UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Outre le verbatim, nous avons trois points à l'ordre du jour.

Nous avons ajouté un point qui n'était pas prévu, mais dont je ne pouvais pas vous parler parce que je n'avais pas de retour.

Nous aurons le plaisir, juste après le verbatim, d'entendre Lamine Boubakar, l'administrateur qui est arrivé début juin. Il nous fera un état des lieux juste après le verbatim.

Je ne l'avais pas mis à l'ordre du jour. On le faisait habituellement, mais je ne savais pas si Lamine serait disponible pour ce CAC. Voilà la raison pour laquelle ceci n'a pas été mis à l'ordre du jour.

1. Approbation du verbatim du CAC du 24 mai 2023

Je vous affiche le verbatim à l'écran.

Avez-vous des commentaires, des remarques, des questions à poser éventuellement sur le verbatim ? *(Néant)*.

Je vois que Jean-Yves est arrivé. Bonjour.

M. Rauch.- Bonjour.

Avec Teams, ce n'est pas facile parce qu'on a des conflits entre le Teams de l'UFC, le Teams de l'ENSM et le Teams de l'université de Bourgogne. J'ai les trois comptes et cela me fait des conflits.

M. Chamagne.- Il faut que tu en supprimes deux !

M. Rauch.- Je ne peux pas.

M. Chamagne.- On avait le quorum, il est donc renforcé.

Il n'y a *a priori* pas de questions, pas de remarques, je le mets donc aux voix.

Qui s'oppose au compte rendu de la dernière séance ?

Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Politique de site : Actualités

Nous avons ensuite rajouté un point à l'ordre du jour, comme on le faisait précédemment. Il s'agit d'un état des lieux du site de manière actuelle.

Nous avons donc le plaisir de recevoir Lamine Boubakar pour la première fois en tant que nouvel administrateur. Je ne savais pas s'il pourrait être présent parmi nous. Il est là, tant mieux. Il va donc nous faire un point de situation et après, comme d'habitude, nous ouvrirons le débat avec un certain nombre de questions, je suppose.

Lamine, tu as la parole.

M. Boubakar.- Merci. Bonjour à toutes et à tous et merci de me donner l'occasion de m'immiscer dans la réunion. J'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir également de visu.

J'ai été nommé administrateur provisoire le 1^{er} juin. J'ai pris mes fonctions officiellement le 7. Comme vous le savez sans doute, j'étais juste avant sur le site lyonnais.

Depuis cette date, beaucoup de choses ont pu se faire, en tout cas grâce à la contribution des chefs d'établissement.

Je vais focaliser mon intervention sur deux choses : la trajectoire de la COMUE dont je voudrais vous parler et les PIA qui ont fait l'objet de récents échanges avec le SGPI et le ministère.

Je pense que vous avez tous lu, en tout cas je l'espère, le courrier qui a été adressé à la ComUE par le SGPI et le ministère au sujet du PIA, courrier qui fixe d'une certaine façon la trajectoire pour la ComUE. Ce qu'il ne dit pas, c'est au fond quelles sont les évolutions de la ComUE et c'est ce dont je voudrais vous parler.

La ComUE UBFC va évoluer vers un EPE avec les établissements qui ont décidé d'y rester. Aujourd'hui, c'est une décision qui est actée par les établissements et la trajectoire va s'inscrire sur un temps relativement court puisque les EPE devront être créés au plus tard le 1^{er} janvier. C'est donc la ComUE qui évolue vers cette structure, qui conserve de ce fait la coordination du site si on se réfère au texte du SGPI. Ce qui m'a été confirmé oralement. J'ai rencontré le SGPI la semaine dernière.

Nous allons donc avancer à marche forcée dans ce sens, en tenant compte bien sûr des projets qui sont en cours autour de l'uB, à savoir le projet d'EPE que porte l'uB et pour lequel nous n'avons pas encore de réponse. Dans tous les cas, il s'agira de coordonner et d'associer les deux projets pour que les choses continuent à se faire de la meilleure façon sur le site.

Le deuxième sujet concerne les Graduate Schools, telles que notées dans le courrier. Là encore, il sera question de la structuration en Graduate Schools du site et cela concernera principalement les établissements. Il faudra séparer la notion de structuration en Graduate Schools des projets PIA qui portent ou qui supportent financièrement les Graduate Schools, projets ayant vocation à travailler dans l'intérêt de l'ensemble du site et donc de ses établissements. Leur rôle sera plutôt de favoriser l'émergence de programmes gradués, à distinguer des écoles graduées qui deviendront institutionnelles.

Il reste un certain nombre de questions sur les PIA.

Pour le projet ISITE - j'ai eu l'occasion d'échanger avec l'ANR -, on devrait être libéré

pour le reliquat, mais le temps est relativement court puisque nous allons en principe jusqu'en juillet. Je vais essayer d'avoir un délai supplémentaire. On en est là pour l'ISITE.

LipSTIC, qui n'a pas été mentionné dans le courrier, a tout simplement été oublié. Il doit faire à nouveau l'objet d'une discussion entre le SGPI et le ministère pour savoir si c'est un projet considéré comme structurant, auquel cas il rejoindrait les projets dont le dégel est promis pour le 2 octobre si la copie rendue donne satisfaction. Sinon, il sera libéré tout de suite. Voilà où nous en sommes sur LipSTIC.

Nous avons évidemment un certain nombre de discussions à avoir avec l'ANR pour essayer de reporter les délais concernant les projets PIA. Rien n'est encore acquis, mais c'est en cours.

Voilà pour l'essentiel des informations que je voulais vous partager.

Tout cela s'inscrit évidemment dans un contexte relativement compliqué, que vous n'ignorez pas. La troisième condition pour débloquer les PIA restants, c'est le retour de la marque UBFC à la ComUE.

Il y a la question des personnels que je souhaite traiter en priorité puisque les personnels ont suffisamment été ballottés par la situation. Ils devront donc être traités prioritairement.

Nous devons tenir compte évidemment de la question financière qui est, pour le moins que l'on puisse dire, relativement tendue.

Ce sont là des informations orales que je vous donne, mais nous aurons l'occasion d'y revenir en détail au fur et à mesure que les dossiers seront traités. Je pense que la principale information est celle de la trajectoire de la ComUE, sur laquelle je vais communiquer de façon officielle. Ce qui veut dire que l'on peut considérer que l'administration provisoire sera plutôt longue.

Je m'arrêterai là pour ne pas trop perturber l'ordre du jour du CAC et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, quoi que Jean-Yves ait déjà commencé.

M. Chamagne.- Oui, Jean Yves est toujours l'un des premiers sur ces sujets-là !

M. Rauch.- C'est le ministère qui impose l'EPE ? C'est donc une obligation ?

M. Boubakar.- Absolument pas.

M. Rauch.- Les chefs d'établissement avaient dit qu'ils voulaient une ComUE expérimentale.

M. Boubakar.- Cela a effectivement été le cas et il y a eu une évolution vers l'EPE.

Je rencontre à nouveau le ministère vendredi, mais la ComUE expérimentale n'est plus, aujourd'hui, à l'ordre du jour. Le passage par une ComUE expérimentale n'est plus nécessaire et l'idée est d'aller directement vers l'EPE. C'est d'autant plus justifié que le temps est contraint. Mais ce n'est pas le ministère qui impose. Le ministère n'impose rien. Il considère les choses à partir de ce que lui disent les établissements.

Il y a eu une réunion le 24 avril entre le ministère, le SGPI et tous les établissements de la ComUE et ils ont évoqué cette trajectoire.

M. Rauch.- Ce qui veut dire que si l'uB fait aussi un EPE, il y aura deux EPE.

M. Boubakar.- Si les deux projets sont retenus, il y aura effectivement deux EPE.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de retour clair. Le projet d'EPE porté par l'uB a été déposé deux ou trois jours avant la déclaration de la Ministre sur les critères d'éligibilité des EPE. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'information sur la décision du ministère. Cela fera l'objet également d'une demande que je ferai au ministère.

M. Rauch.- Au sujet du nom, si on lit bien le courrier du SGPI et de la Ministre, on s'aperçoit qu'ils demandent que le nom d'UBFC reste. C'est-à-dire qu'avant, ils avaient envisagé que ce soit une ComUE expérimentale Louis Pasteur. Tout cela est donc effacé ?

M. Boubakar.- C'est effacé, absolument. Le courrier précise une chose qui est relativement simple à comprendre. Aujourd'hui, la marque UBFC est détenue par l'uB. Ce qui est demandé, c'est que l'uB rende la marque à l'UBFC. C'est ce que dit le courrier.

M. Rauch.- Oui, c'est clair.

Pourquoi est-ce que cela revient maintenant ? Parce qu'on en parlait au début, cela avait été un peu débattu au début et, après, cela a été oublié. Là, cela ressort subitement. Quelle en est la raison ?

M. Boubakar.- Je n'étais pas présent lors des échanges entre les chefs d'établissement, le SGPI d'une part et le ministère d'autre part. Je sais que ce sujet a été abordé et il a été transcrit dans le courrier comme l'une des trois conditions au dégel des PIA restants.

La première était de proposer une structuration du site à travers la ComUE actuelle et ses évolutions futures.

La deuxième concerne la structuration en Graduate Schools. Évidemment, la structuration ne peut pas se limiter aux Graduate Schools.

La troisième est le retour de la marque.

M. Rauch.- Il y a une chose qui me pose problème. Si l'EPE s'appelle UBFC, comment va se passer l'attribution des publications ? Parce que les classements internationaux refusent de reconnaître les ComUE. Donc est-ce qu'ils reconnaîtront les EPE comme étant des établissements ?

M. Boubakar.- Certainement. Il suffit de voir les classements internationaux, Jean-Yves.

M. Rauch.- Pourquoi ne veulent-ils pas reconnaître les ComUE ?

M. Boubakar.- Parce que ce ne sont pas des établissements uniques. Les EPE sont des établissements uniques.

M. Rauch.- Donc si c'est un établissement unique, tout ce qui est ComUE UBFC reviendra à l'UFC et n'ira pas alimenter le compte de l'uB ?

M. Boubakar.- Non, ce n'est pas aussi simple que cela. Cette question, il faudra en débattre de façon beaucoup plus posée, j'entends la question de la signature. Il ne s'agit pas de l'hypothéquer aussi simplement.

M. Rauch.- Parce que c'était tout de même l'un de nos principaux problèmes depuis 2 ans, c'est-à-dire que tous ceux qui étaient extérieurs à l'uB, que ce soit à l'UTBM, à l'ENSMM, à Agrosup, etc., tous ceux qui signaient « UBFC », finalement UBFC n'existant pas dans les classements internationaux et le terme le plus proche étant uB, faisaient mécaniquement monter les classements de l'uB et descendre ceux des autres établissements.

M. Boubakar.- En même temps, il n'y avait pas d'établissement UBFC à classer.

M. Rauch.- Oui, puisque c'était une ComUE et que les classements internationaux refusent de classer les ComUE.

M. Boubakar.- Sauf à la demande du ministère, mais ce n'est pas le cas pour UFC.

M. Chamagne.- Jean-Yves, il y a d'autres questions. Tu ne peux pas monopoliser la parole. Tu y reviendras après si tu veux.

M. Rauch.- Merci Lamine.

M. Chamagne.- Il y a Jean Vigreux et ensuite Thierry Rigaud.

M. Vigreux.- Bonjour. Merci. J'ai deux questions.

Le ministère peut-il accepter deux EPE sur une même région Bourgogne-Franche-Comté ?

Dans la suite logique, quelle est la position du CNRS puisque vendredi dernier, le CNRS avait convoqué toutes ses équipes pour discuter de la stratégie recherche pour l'avenir ? Sachant qu'en fin de compte, cela a tourné essentiellement entre l'abandon de la région, entre les Graduate Schools qui, pour moi, participent mais ne sont pas l'alpha et l'oméga de la structuration de la recherche. Les Graduate Schools, c'est la formation.

J'aimerais donc bien savoir quelle trajectoire on peut avoir d'un point de vue recherche en partenariats puisque j'avais cru comprendre au départ, mais je me trompe peut-être et je parle sous couvert de notre vice-président recherche, que l'EPE de Dijon souhaitait adhérer dans un deuxième temps à la ComUE expérimentale.

M. Boubakar.- Ce qui est envisagé avec l'uB et éventuellement avec l'EPE, c'est une convention d'association avec la ComUE expérimentale.

Aujourd'hui, le sujet doit se poser autrement puisque nous ne sommes pas sur ce projet de ComUE expérimentale mais bien d'EPE. Les choses vont donc devoir se rediscuter dans ce nouveau cadre.

S'agissant maintenant de la coexistence de deux EPE au sein de la région, je ne saurais pas dire quelle sera la décision du ministère. Ce que j'ai dit à Vincent Thomas lorsque je l'ai rencontré il y a une semaine, c'est qu'inévitablement, il y aura une logique de concurrence, en particulier sur le périmètre des deux EPE. Mais je ne sais pas dire, aujourd'hui, quelle sera la position du ministère.

Je ne saurais d'ailleurs même pas dire, aujourd'hui, si le ministère voit d'un bon œil qu'il y ait deux EPE, deux candidats à l'EPE, etc. J'aurai des réponses beaucoup plus précises demain puisque l'échange portera là-dessus.

Je termine sur une de tes remarques. Les Graduate Schools ne sont évidemment pas l'alpha et l'oméga de la structuration de la recherche sur le site. C'est juste qu'ils ont été le sujet abordé principalement par les chefs d'établissement lors de leur rencontre. Je pense qu'ils l'ont fait pour justifier du caractère structurant des Graduate Schools pour récupérer les financements PIA. C'est pour cela qu'on retrouve les Graduate Schools comme une condition du dégel des PIA.

M. Chamagne.- Merci.

Il y a une liste d'attente : Thierry Rigaud, Gaëlle Roudaut puis Pascal Neige et Jihad El Naboulsi.

M. Rigaud.- Bonjour.

Je dirige le collège doctoral. Merci pour toutes ces précisions.

Dans les propos que tu as tenus tout à l'heure, j'ai besoin d'une précision. Il me semble avoir compris que tu différenciais les programmes gradués des écoles graduées. Est-ce bien cela ?

Je voulais des précisions sur les différences.

M. Boubakar.- Aujourd'hui, on appelle Graduate School – et c'est évidemment un abus de langage - des projets portés par les PIA EUR et SFRI sur le site. Or la demande qui nous est faite à travers le courrier que nous avons reçu, c'est d'expliquer comment va se faire la structuration en Graduate Schools et comment les projets PIA vont contribuer à cette structuration en Graduate Schools.

Je sais que l'EPE qui a été proposé par Dijon - pour en avoir discuté avec Vincent Thomas - prévoit une structuration en Graduate Schools. Je ne connais pas le dossier, mais je me pose là-dessus. Et l'EPE qui naîtra de la ComUE sera également structuré en Graduate Schools, la différence étant que ses objets seront institutionnalisés. Ils ont vocation à proposer un continuum master-doctorat sur plusieurs périmètres dont celui des SHS. La question, au fond, c'est comment va se positionner le financement PIA étant donné que chaque établissement sera structuré en Graduate Schools.

Ce que j'ai suggéré au SGPI pour tester, parce qu'il s'agit aussi de remporter la mise le 2 octobre, c'est qu'au fond, les financements favorisent l'émergence de programmes gradués conjoints entre les deux établissements pour la dynamique du site. Une Graduate School dans un établissement peut abriter plusieurs programmes gradués dont certains seraient financés par les PIA.

Est-ce plus clair ?

M. Rigaud.- Oui, merci.

Mme Roudaut.- J'ai eu la réponse à ma question, merci.

M. Neige.- Bonjour à tous.

Je voulais reprendre un des propos de Jean, mais Lamine a répondu. À ma connaissance, il n'y a pas eu l'idée de faire adhérer l'EPE autour de l'uB dans la ComUE. L'objet était de faire une convention qui lie les deux futurs établissements, en quelque sorte, pour une coopération correcte.

M. El Naboulsi.- Bonjour à tous.
Je suis ravi de te revoir, Lamine.

M. Boubakar.- Bonjour Jihad.

M. El Naboulsi.- J'aimerais clarifier un point. S'il y a des projets communs entre les équipes uB, UFC, etc., qui sont déposées pour financement et qu'ils appartiennent à deux EPE, comment fait-on ?

Mais tu auras peut-être plus de précisions demain.

M. Boubakar.- Non. Je pense comprendre le sens de la question. Au fond, quand on lit bien le courrier qui a été envoyé par le SGPI et le ministère, il est clairement dit que la ComUE actuelle et ses évolutions emportent la coordination du site et donc les attributs de la ComUE. C'est donc l'EPE qui naîtra de la ComUE qui emportera la coordination territoriale et donc la gestion des PIA. En tout cas, c'est la traduction qu'en a faite le SGPI.

Mais tu as raison, je reposerai également la question au ministère pour être sûr que nous sommes bien raccord sur ce sujet-là qui n'est pas anodin.

M. El Naboulsi.- Ensuite, comme Sabine l'a souligné, il y a le dégel des financements ISITE sachant que ce sont des projets de 2022. On s'approche de la date fatidique et nous n'avons pas d'informations. Nous avons engagé une partie des dépenses pour des projets de recherche et, pour le moment, nous sommes bloqués sur ces financements 2022.

Est-ce que nous aurons un peu plus d'informations ou pas sur ces points-là ?

M. Boubakar.- Ce sera certainement très rapidement parce que j'ai une autre préoccupation, c'est qu'au fond, sur les financements ISITE, il a été engagé des financements RH dont la date limite d'éligibilité était juillet 2022. Ce qui veut dire que nous avons continué d'engager du personnel depuis cette date, or nous n'avons pas à le faire. Ce qui, dans la projection, représenterait un surplus de plus de 600 000 € que l'ANR ne compte absolument pas rembourser.

Avant d'engager quoi que ce soit, je vais donc refaire mes comptes pour savoir où nous en sommes. Il est important de le savoir.

M. El Naboulsi.- Merci.

M. Rauch.- Jean Vigreux a posé une question concernant le CNRS. Quel est le point de vue du CNRS ?

M. Boubakar.- Oui, j'ai oublié d'y répondre. J'en suis désolé, mais Jean Vigreux avait posé beaucoup de questions !

S'agissant des organismes, je prévois de les rencontrer. Il y a déjà un premier rendez-vous de fixé avec le CNRS et avec l'INRAE. Pour l'INSERM, ce sera un peu plus tard, en juillet.

Il est évident que je les mettrai au courant de ce qui est en jeu et nous discuterons plus précisément de leur rôle et des relations que nous pourrons construire dans ce nouveau cadre.

M. Galland.- Bonjour.

Pour information, j'aimerais savoir qui est à l'initiative de ce changement de trajectoire de la ComUE vers l'EPE et quand est-ce que les statuts de cet EPE seront proposés pour validation aux établissements.

M. Boubakar.- Il s'agit d'une initiative qui est le produit d'une discussion entre les établissements qui ont choisi de rester au sein de la ComUE. C'est ce qu'ont présenté les établissements lors de leur rencontre avec le SGPI et le ministère, ceci de concert. C'est-à-dire qu'il y avait une présentation partagée uB qui choisit de sortir de la ComUE et les autres établissements qui restent.

Est-ce que cela répond à ta question ?

M. Galland.- Oui. C'était ma première question.

M. Boubakar.- S'agissant des statuts, aujourd'hui rien n'existe puisque nous sommes au T0 de la construction.

En termes d'échéance, il faut imaginer que ces statuts vont devoir d'abord être conçus, construits dans une négociation qui va devoir être rapide – malheureusement. Ils devront ensuite passer par les différents conseils et être votés au CNESER. Tout cela pour une création au 1^{er} janvier 2025 au plus tard.

Si on fait un rétroplanning, cela nous amène au printemps 2024.

M. Galland.- D'accord.

Ici, à l'UTBM, on nous avait demandé de valider les statuts de la ComUE. Ceci ne sera donc plus du tout utile ?

M. Boubakar.- Attendez de voir ce que vous dira Ghislain.

M. Galland.- D'accord. Merci.

M. Chamagne.- Merci, Lamine, pour toutes ces réponses.

Il n'y a pas d'autres questions ?

M. Vigreux.- J'en ai une dernière.

On a fait une fédération des deux MSH il y a quelques années et qui a été revalidée pour 4 ou 5 ans. On a des laboratoires que l'on fédère qui vont se retrouver pour certains – qui sont à Agrosup - dans l'EPE connu, maintenu et l'autre dans l'EPE dijonnais.

Comment va-t-on pouvoir gérer tout cela ?

M. Boubakar.- Ma conviction, c'est qu'il faut absolument maintenir les collaborations, les associations, les rapprochements. Il faut trouver le moyen de continuer à travailler dans cet état d'esprit et il faudra continuer à le faire malgré la séparation des établissements. En tout cas, ce sera ma position tout au long de cette construction.

Il n'y a pas de contradiction à avoir des établissements qui se séparent tout en maintenant une dynamique commune. C'est cette dynamique commune qui doit privilégier et prédominer le projet à venir.

Cela ne doit pas être la logique des établissements, en tout cas je parle de celui dont je suis censé accompagner la création, qui prime sur la logique de collaboration territoriale.

M. Chamagne.- Pascal Neige a demandé la parole.

M. Neige.- Je veux poursuivre les propos de Lamine Boubakar. C'est le message, le signal que nous avons envoyé à tout le monde, même si cela amène effectivement des questions, nous avons en effet bien dit à tous les acteurs du site et aux organismes nationaux que nous souhaitons que les laboratoires communs restent les laboratoires communs, que nous ne voulions pas toucher à cela. Les gouvernances des universités n'ont pas à dire avec qui les enseignants-chercheurs doivent collaborer ou pas.

Les collaborations sont ouvertes, elles restent ouvertes. On doit faire notre possible dans ce sens, même si on est d'accord sur le fait que tout cela ne sera peut-être pas aussi simple partout.

Le signal qui a été envoyé – et je ne pense pas que nous ayons été ambigus là-dessus – était bien qu'il s'agissait d'un problème lié à une gouvernance commune et pas à des collaborations scientifiques ou des collaborations inter-équipes pédagogiques.

M. El Naboulsi.- Il y a toutefois un point très important – et cela revient à ce que j'ai dit tout à l'heure à Lamine – qui est que cela dépend de la structure organisationnelle adoptée qui indiquera ce que portera telle équipe et comment les équipes s'organiseront. Il y a en effet des contraintes du point de vue légal qui imposeront peut-être à un moment donné que l'une ou l'autre des équipes porte tel projet.

Là, ce sont des précisions à apporter. Même si les équipes continuent à collaborer ensemble, il faut voir comment ces contraintes vont nous aiguiller.

M. Galland.- J'ai une question complémentaire. J'avais cru comprendre que les EPE nous amenaient à une fusion au bout de 10 ans. J'aimerais savoir si c'est dans la stratégie ou pas.

M. Boubakar.- Le deuxième «E» de «EPE» est pour « expérimental », c'est donc une expérimentation. Ce qui veut dire que les établissements s'accordent pour travailler ensemble sur une période expérimentale qui doit être *a minima* de 3 ans.

À l'issue des 3 ans, ils peuvent demander à être évalués par le HCERES qui rendra un avis sur la façon dont les choses fonctionnent, comment les gens se sentent au sein de cet EPE et vers quoi ils veulent aller.

L'expérimentation peut s'arrêter au bout de cette période et chacun "reprend ses billes".

Pour ce qui est du cas contraire, je peux par exemple citer le cas de PSL qui a demandé sa sortie de l'expérimentation plus tôt que prévu, l'évaluation HCERES ayant été positive, ils sont passés devant le Conseil d'État pour être transformés en grand établissement. Aujourd'hui en France, c'est la seule voie pour être transformé en grand établissement, il n'en existe plus d'autres sinon celle de l'expérimentation en tant qu'EPE.

Si vous voyez ce qu'est un grand établissement, vous y verrez des opportunités qui ne sont pas offertes aux universités actuelles.

M. Galland.- Merci.

M. Boubakar.- Je veux ajouter que dans la perspective de la construction de cet EPE, il y a une dynamique de fond, un projet de fond qui porte au développement des établissements.

La valeur ajoutée de la construction de l'EPE sera donc d'abord celle du développement des établissements partenaires.

M. Galland.- Merci.

M. Boubakar.- Ce qui veut dire, en creux, que l'université pourra aussi déléguer une partie d'elle-même à certains établissements partenaires.

M. Chamagne.- Jean-Yves, pour une dernière question.

M. Rauch.- J'en ai une dernière au sujet des personnels.

Il avait été envisagé à un moment que certains services reviendraient dans les établissements. Pour les RH, il était envisagé qu'elles reviennent à l'ENSMM, le service pilotage à l'université, un autre service à l'UTBM.

Mais là, est-ce que tu vas essayer de garder les personnels au siège de la ComUE pour rester dans la trajectoire ?

M. Boubakar.- C'est ce qui est envisagé, avec une information continue sur l'état d'avancement de la trajectoire. Je n'écarte évidemment pas la question financière, la question budgétaire, mais aujourd'hui, ce qui est envisagé, c'est une évolution de la ComUE vers un EPE et, à terme, le passage des personnels de la ComUE vers l'EPE.

Mais aujourd'hui, on n'en est pas à balloter les personnels d'un établissement à l'autre, sauf pour ceux qui souhaitent répondre à des propositions de postes qui sont ouverts de-ci, de-là. Là, c'est leur choix personnel.

M. Chamagne.- Merci Lamine. Je crois que les questions et les réponses étaient claires. On ne sait pas tout, mais on voit un peu plus le sens dans lequel nous allons aller dans les prochaines semaines, prochains mois. Du moins je l'espère.

M. Boubakar.- Vous savez déjà tout ce que je sais !

M. Chamagne.- Nous te remercions.

M. Boubakar.- Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous tenir au courant parce qu'il faut qu'il y ait une communication de chantier régulière pour que tout le monde soit informé. Et je le ferai également publiquement.

M. Chamagne.- Merci Lamine. Je sais que tu as une réunion dans la foulée.

M. Boubakar.- Une assemblée générale avec les personnels.

M. Chamagne.- Tu seras invité à tous les CAC, comme cela se faisait par le passé. Je pense que c'est important et les différents membres apprécient beaucoup ce genre d'intervention dans cette période un peu compliquée.

Merci encore.

M. Boubakar.- Au revoir et bonne continuation.

M. Chamagne.- Je vous propose de continuer, après cette présentation qui était importante. On voit bien que le paysage est mouvant. Il y a des changements et je pense que Lamine nous apportera un certain nombre de réponses très prochainement suite aux différentes réunions auxquelles il va participer, entre autres avec le ministre.

Je suis désolé de vous avoir un peu surpris avec ce point, mais jusqu'à avant-hier, je ne savais pas s'il serait disponible pour faire une intervention au niveau du CAC. C'était donc plutôt une bonne surprise et merci à lui d'être intervenu.

Il nous reste trois points à traiter mis à part les questions diverses.

2. Mission doctorale : Rentrée universitaire 2023/2024 pour le doctorat

Je passe sans plus tarder la parole à Thierry Rigaud.

M. Rigaud.- Merci. Il me revient de vous présenter pour information ce qui est prévu au niveau doctoral à la rentrée prochaine, qui sera donc la dernière rentrée sous le régime de la ComUE BFC, en tout cas telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Les principaux points sont les suivants, du moins pour ce qui est prévu :

- Le calendrier d'inscription, comme tous les ans, commencera au 1^{er} septembre. Cette année, nous avons fixé la fin des inscriptions au 13 novembre 2023, toujours avec le même petit *warning* que nous faisons sur cette date du 13 novembre qui permet de caler les choses et qui nous donne une limite à partir de laquelle on commence à aller informer les doctorants qui ne se seraient pas réinscrits que s'ils continuent à ne pas donner de nouvelles, ils peuvent être considérés comme en abandon. Cela fixe aussi une date limite pour les budgets, donc très égoïstement.

La date limite du 13 novembre ne veut pas dire que plus personne ne va s'inscrire après, notamment pour les premières années qui débutent une CIFRE ou une cotutelle, car ce n'est pas toujours calé sur le calendrier universitaire. On peut donc évidemment inscrire après cette date, mais cela doit rester des exceptions.

Les étapes et les modalités d'inscription seront les mêmes que depuis la rentrée 2021-2022, c'est-à-dire que tout est dématérialisé sur ADUM.

Le doctorant doit d'abord s'acquitter de sa CVEC qui sera de 100 € l'an prochain et après, il constitue son dossier d'inscription sur ADUM.

Les personnels qui doivent valider l'inscription, c'est-à-dire la direction de thèse et la direction de l'unité, donnent leur avis. Ensuite, la gestionnaire transmet le dossier complet à la direction de l'école doctorale qui propose l'inscription ou pas si le dossier est incomplet.

Après, l'établissement prononce l'inscription, mais une fois seulement le paiement des droits d'inscription effectués. On n'inscrit pas avant d'avoir les sous.

Toutes ces étapes sont bien expliquées sur ADUM. Il y a aussi les sites du collège doctoral et des écoles doctorales qui expliquent tout cela.

Le troisième point concerne les droits d'inscription. L'an prochain, ils seront de 380 €, comme l'an dernier, pour le taux plein et 253 € pour le taux réduit. Les taux réduits devront être demandés au moment de l'inscription ; tous les étudiants sont avertis de la possibilité de demander des tarifs réduits.

Les modalités de paiement sont définies par les trois établissements opérateurs (l'uB, l'UFC et l'UTBM). Elles varient en fonction des établissements.

Les trois établissements reversent les droits d'inscription à UBFC sur la base de

conventions de reversement qui ont été signées depuis longtemps. Un premier reversement se fait avant le 31 décembre 2023, il correspond aux inscriptions avant le 13 novembre. Un deuxième versement a lieu avant l'été 2024, il correspond aux inscriptions réalisées entre le 14 novembre et mai. On arrête généralement les inscriptions en mai. La grosse part, c'est le premier reversement.

Les établissements conservent 34 € sur chaque inscription et reversent 346 € pour taux plein ou 219 € à UBFC. Pour rappel, ce reversement est ensuite redistribué dans les écoles doctorales et dans le collège doctoral pour assurer leur fonctionnement.

Les soutenances se font conformément aux procédures UBFC. Vous avez un petit point sur les soutenances de fin d'année. Je rappelle que toute soutenance qui se fait avant le 31 décembre de l'année en cours, donc là en l'occurrence 31 décembre 2023, ne donne pas lieu à réinscription pour l'année suivante, donc pas de droits d'inscription. Le diplôme sera délivré au titre de l'année 2022-2023. Ils seront donc encore diplômés UBFC jusqu'au 31 décembre. Après, je ne sais pas, les discussions sont en cours et comme Lamine Boubakar l'a dit tout à l'heure, cela change à peu près tous les 8 jours en ce moment.

J'ai parlé des exonérations des droits d'inscription. Elles peuvent être accordées aux doctorants qui en font la demande, mais les doctorants doivent avancer les droits d'inscription et ils bénéficient d'un remboursement rétroactif si la demande est acceptée.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

M. Chamagne.- Merci Thierry. J'ouvre le débat.

Mme Roudaut.- Il me semble que tu as dit que tu ne savais pas bien, mais imaginons qu'un doctorant soit inscrit dans une UMR entre les deux EPE. Où va s'inscrire le doctorant ?

M. Rigaud.- Pour cette année ?

Mme Roudaut.- Non, pour l'année prochaine.

M. Rigaud.- Là, on va déjà s'attaquer à cette année. L'année prochaine, je n'en ai aucune idée.

Ce que je peux vous dire, c'est ce qui a été remonté au ministère comme demande de co-accréditation. Les demandes de co-accréditation ont été remontées au mois de mars et la demande était la suivante : tous les établissements demandaient à diplômer.

Quand je dis « tous les établissements », c'était l'uB ou le futur EPE de l'uB et, au sein de la ComUE, l'UFC, l'UTBM, Institut Agro Dijon et Supmicrotech.

Si le ministère dit oui, ce qui m'étonnerait vu les évolutions, non pas à partir de la rentrée prochaine mais de la suivante, chaque établissement inscrira ses doctorants pour son compte et diplômera pour son compte.

D'après les dernières informations, des discussions sont en cours au ministère pour dire que ce n'est sans doute pas comme cela que ça va se passer, surtout s'il y a deux EPE sur le gaz.

La situation la plus probable dans cette hypothèse-là serait que ce soit les deux EPE qui, s'ils sont créés, inscrivent les diplômés. Mais c'est là du tirage de plan sur la comète puisque je n'en ai aucune idée.

Mme Roudaut.- Dans une UMR, est-ce que cela dépendra du co-encadrant ?

M. Rigaud.- Pour aller plus loin, on avait acté cela entre les établissements, mais dans le cas d'une UMR où il y a deux établissements - imaginons au hasard l'Institut Agro Dijon et l'uB -, si le directeur de thèse est Institut Agro, il est inscrit à l'Institut Agro. S'il est uB, il est inscrit avec l'uB. C'est ce que nous avons convenu entre établissements. J'imagine donc que si on a la même chose entre deux EPE, ce sera la même chose.

M. Chamagne.- On verra, mais cela me semble le plus logique.

M. Rigaud.- Le problème que nous avons en ce moment, c'est que les demandes d'accréditation doivent être déposées avant fin juillet. Il va donc falloir que le ministère se décide à nous dire oui ou non parce que pour le moment, nous sommes un peu dans le flou.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci Thierry.

Nous passons au rapport suivant.

3. Polytechnicum : Rapport d'activités du Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC – Années 2021 et 2022

J'envisageais de passer le rapport au 3 en 2 puisque Vincent Armbruster devait avoir quelques minutes de retard, mais je le vois à l'écran. On va donc garder l'ordre.

M. Armbruster.- J'ai une petite présentation à partager, ce sera plus facile à décrypter que le rapport directement.

Je vais donc vous présenter pour information le rapport d'activités du Polytechnicum que nous avons établi pour les deux dernières années puisque nous faisons des rapports tous les 2 ans. J'ai fait quelques *slides* pour vous résumer le contenu de ce rapport.

Un petit rappel concernant le Polytechnicum. Les 10 écoles d'ingénieurs/managers d'UBFC, qui représentent environ 10 000 étudiants de l'UBFC, s'associent pour pouvoir faire des actions ensemble sur plusieurs axes.

Je vais vous parler un peu des axes et de la feuille de route que nous avons établie, avec des aspects autour de la formation qui devra rester attractive, complémentaire, cohérente entre nous tous. Il s'agit de structurer des liens entre les partenaires régionaux potentiels.

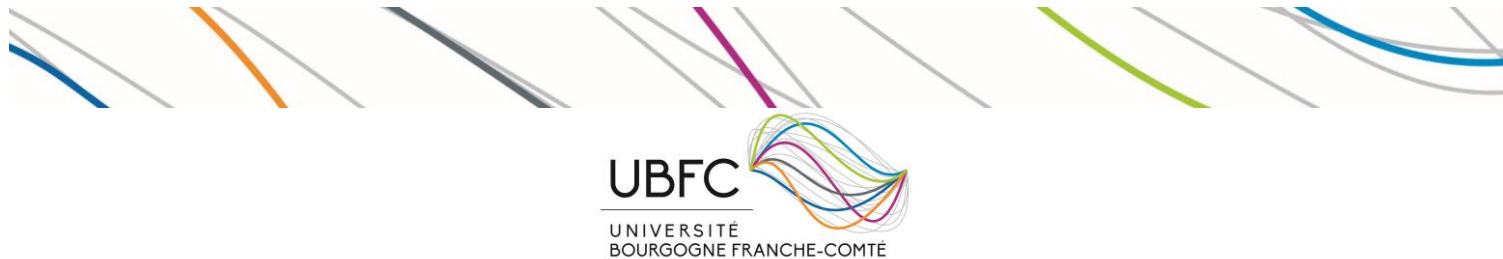
Il y a aussi des aspects au niveau adaptation pour mutualiser les bonnes pratiques entre nous.

Communiquer en groupe pour offrir plus de mobilité internationale entrante et sortante.

Nous avons pris en compte des enjeux sociétaux, avec la diversification du recrutement au niveau du genre et des origines sociales puisqu'on sait notamment qu'au niveau de l'ingénierie, on a moins de femmes que d'hommes dans la formation. Cela fait donc partie de nos axes.

Garder évidemment les talents sur le territoire et montrer finalement la puissance qu'UBFC a sur ces orientations d'ingénierie et de management.

La prise en compte du développement durable et la sensibilisation à l'entrepreneuriat, avec tout ce qui est sensibilisation à la recherche également, qui n'est pas forcément naturel chez les étudiants dans un premier temps.



Au niveau de l'organisation du Polytechnicum pour rappel, nous avons une structuration avec un vice-président Polytechnicum, un comité de pilotage qui se réunit tous les mois avec les directeurs d'école et le président d'UBFC qui est convié.

Une chargée de coordination du Polytechnicum appuie les actions. Elle organise et nous aide à structurer nos actions.

Il y a des groupes de travail entre tous les membres des écoles qui travaillent ensemble sur des politiques.

Chaque année, nous avons une assemblée générale et un séminaire annuel qui mettent à la portée les nouvelles idées et les orientations pour avoir le retour des besoins. On va convier tous nos responsables dans les écoles pour travailler ensemble, que ce soit des responsables pédagogiques, mais aussi des directeurs d'associations étudiantes ou les présidents d'associations étudiantes qui participent également pour avoir justement leur vision.

Nous sommes aussi une interface à une relation externe à l'UBFC. Par exemple, le rectorat nous a clairement identifiés comme une entrée ingénieur/manager sur la région. Il s'agit finalement d'un acteur qui nous regroupe tous pour avoir une visibilité plus claire au niveau du territoire.

Le Polytechnicum interagit avec l'ensemble des services d'UBFC puisqu'on est finalement assez transversal, justement pour des actions en lien aussi avec les services d'UBFC que je vais vous présenter.

Il y a tout d'abord une activité autour de la formation. Ce qu'on peut voir, c'est qu'on continue à s'intéresser au double diplôme ingénieur/manager, qui est un double diplôme qui intéresse les étudiants, pas tous et de loin, mais certains étudiants car cela leur permet d'avoir une carrière cohérente qui intéresse beaucoup l'industrie.

Le parcours, c'est plutôt un diplôme d'ingénieur avec un parcours de manager plus court. Il est difficile de le faire dans l'autre sens. Vous voyez qu'il y a par exemple l'Institut Agro et l'ESIREM à Dijon qui ont un parcours commun. Là, c'est donc en parallèle pour qu'une fois diplômé, l'ingénieur ait le double diplôme de management et d'administration des entreprises.

À l'ISIFC, c'est plutôt une passerelle qui est activée, qui facilite finalement l'intégration en M2 de management et d'administration des entreprises sous la forme d'apprentissage. C'est pour cela que le lien est fait avec Dijon puisqu'il n'y a qu'à Dijon qu'il y a des parcours par apprentissage.

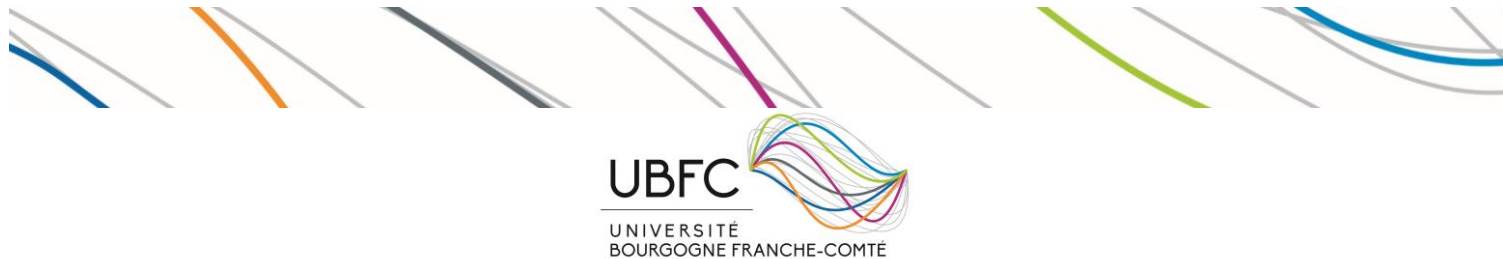
Nous avons eu notre premier double diplômé l'année dernière, qui a donc le diplôme de l'IAE et le diplôme de l'ISIFC.

Nous travaillons aussi sur la mise en œuvre d'un cycle préparatoire intégré. C'est un cycle qui existe déjà, Institut Agro et ESIREM. Les écoles s'intéressent de plus en plus à ces parcours parce qu'on voit, au niveau des écoles prépa, que les étudiants commencent non pas à désertir, mais ils commencent à moins aller vers les écoles prépa, ils cherchent plus des prépa intégrées. Il va donc être important, pour nos écoles, de réfléchir aussi plus loin dans ce sens-là.

On va trouver également des coopérations pédagogiques entre écoles avec des parcours Inter-campus, avec les Arts et Métiers notamment qui va accueillir des ESIREM et inversement, pareil pour Supmicrotech. Et évidemment, entre les deux IAE de Dijon et de Besançon, on va avoir pas mal d'éléments communs et des masters communs.

Au niveau de la recherche, je vous donne également quelques exemples qui sont dans le rapport.

On va trouver le marathon de l'innovation, avec le Hacking Health de Besançon qui a



lieu tous les ans depuis 2017. C'est sous l'organisation de l'université de Franche-Comté, de FC'Innov, de Grand Besançon Métropole et du CHU. L'intérêt que nous avons en tant que Polytechnicum, c'est de pouvoir rassembler beaucoup d'étudiants d'écoles d'ingénieurs très différents pour travailler ensemble sur des thématiques de santé et de construire finalement un FabLab temporaire sur 48 heures pendant cette période-là, ceci entre l'ISIFC, l'UTBM, le FabLab sur Grand Besançon Métropole, des appuis de Supmicrotech pour finalement arriver à nous identifier. Ce qui fait que nous sommes le seul Hacking Health international, puisqu'il y a 50 chapitres dans le monde dans 50 villes, qui est particulièrement identifié sur le fait de faire du dispositif médical et du prototypage directement pendant ce marathon. Ceci nous permet de nous mettre en avant au niveau international.

Nous avons une réflexion autour d'un restaurant expérimental entre l'Institut Agro et BSB au sein de l'Institut Agro pour aller analyser les comportements alimentaires de personnes. Il y a une association ici et BSB est conviée pour pouvoir participer à toute cette dynamique expérimentale.

On va avoir également toute la partie « thèses CIFRE ». Une analyse a été faite au niveau des écoles d'ingénieurs nationales, sachant que les écoles d'ingénieurs portent 4 000 thèses au niveau national. Elles prennent donc aussi leur part. Les thèses CIFRE sont souvent une alternative très intéressante pour les étudiants.

Pour ce qui est de la vie étudiante, nous avons une activité assez dense puisque, avec des participations à des événements communs où on va plutôt trouver des aspects de territoire avec l'Institut Agro qui va faire des tournois sportifs avec l'ESIREM, avec d'autres activités ou même des soirées étudiantes inter-écoles sur Besançon, ou une participation au FIMU entre l'UTBM et l'ESTA. L'ESTA n'est pas interne à l'UBFC, ce n'est donc pas un membre du Polytechnicum, mais elle y est associée, ainsi que les écoles de Dijon qui sont l'ESEO, l'ESTP et le CESI.

On va trouver également des activités autour des Olympiades du développement durable. Ces Olympiades sont portées par la vie étudiante, c'est donc une action vie étudiante, ce n'est pas une action Polytechnicum, mais le Polytechnicum a été opérateur de ces Olympiades et a finalement participé et a construit ces Olympiades en interface à un projet Région qui relie l'UBFC et le CROUS.

Vous avez les détails à la fin du rapport. Près de 400 étudiants ont été actifs sur ces Olympiades. Le principe consistait à des défis sur 15 jours proposés sur smartphone, avec un défi différent tous les deux ou trois jours. Des équipes ont été constituées et ce qui est intéressant, c'est qu'on a eu beaucoup d'équipes inter-établissements avec des doctorants qui ont travaillé avec des étudiants ingénieurs, avec des masters qui, depuis plusieurs sites différents, ont travaillé en visio ensemble pour faire des actions communes. Ce qui a été très fédérateur et cela a été une belle réussite pour la vie étudiante régionale.

Pour ce qui est des relations internationales, on est un peu frustré à ce niveau-là. Souvent, on parle du Covid, mais ce n'est pas que le Covid. C'est du fait que nous avons des écoles très différentes et que la "chasse en meute" de partenaires internationaux n'est pas aussi évidente que cela. Il faut en effet trouver des points communs.

On a tout de même appuyé un partenariat de l'enseignement supérieur africain (PEA), qui a été initié au sein du Polytechnicum, porté notamment par l'ESIREM en tête de pont. Il y a Supmicrotech et l'ESIREM qui ont répondu avec l'UFR SVTE de l'université de Bourgogne pour aller dans cet axe-là.

Nous avons été initiateurs de cette dynamique en espérant arriver à mettre plus de relations internationales. Mais pour l'instant, nous sommes un peu frustrés à ce niveau-là.

Enfin, la partie entrepreneuriat et entreprises. Outre les actions de marathon de l'innovation que je vous ai présentées tout à l'heure, il y a d'autres actions qui sont un peu communes. Il y a les journées des étudiants ingénieurs en santé. C'est une initiative qui n'est pas directement du Polytechnicum mais de l'ESEO qui est l'un de nos partenaires.

On a fait une rencontre sur une journée avec tous les étudiants ingénieurs qui travaillent sur des thématiques santé, qui appartiennent aux quatre écoles initiales, c'est-à-dire l'ESEO, le CESI qui sont des partenaires du Polytechnicum, ainsi que l'ISIFC et Supmicrotech-ENSMM. Ceci a eu lieu au mois de décembre.

Cette année, nous allons renouveler l'opération cette fois sur Besançon, au sein de Supmicrotech-ENSMM en y ajoutant d'autres écoles du Polytechnicum et avec la volonté d'y ajouter l'Institut Agro sur les thématiques d'alimentation et de santé. L'UTBM est aussi intéressée pour participer, avec d'autres projets sur la santé. L'idée est que les étudiants ingénieurs se rencontrent, sachant qu'ils seront amenés à travailler ensemble dans les mêmes entreprises, donc pour qu'ils apprennent les compétences de chacun.

Nous avons participé au montage du PUI avec PEPITE, avec une dynamique que nous avons voulu instaurer pour que les choses avancent.

Ensuite, deux petits points clés.

Il y a 2 ans, je vous avais parlé de l'ingénieur manager tour. On a encore eu l'opération en 2021. Nous avons essayé d'écouter les remarques d'il y a 2 ans puisqu'il y avait des remarques notamment écologiques, l'idée étant de faire tourner un bus pendant un mois pour aller dans les cours de lycée pour présenter les écoles d'ingénieurs et de management de la région pour éviter la fuite des talents vers les écoles parisiennes, lyonnaises ou autres, donc de montrer les forces du territoire, mais aussi aller dans les zones rurales pour essayer non seulement de casser le plafond de verre que se mettent certains élèves en se disant que le métier d'ingénieur n'est pas pour eux. Ils ne se projettent pas sur des études de ce type-là et ils vont plutôt aller sur des études très courtes.

Comme les années précédentes, cela a été un franc succès.

Au niveau écologique, nous avons cherché un bus électrique hydrogène et on s'est rendu compte qu'il fallait le faire venir de l'autre bout de la France par camion. On a donc abandonné l'idée. Par contre, on a fait attention au type d'énergie puisque c'était au bioéthanol. C'est le seul effort développement durable qu'on a réussi à mettre en place.

Ce qui fait que les années suivantes, on s'est orienté sur le projet Horizon Sup au sein de RITM BFC. On a répondu ensemble à RITM BFC, avec 9 écoles sur les 10 pour pouvoir communiquer envers le secondaire, avec deux orientations fortes qui sont, pour la première, vers les prescripteurs de formation, c'est-à-dire les conseillers d'orientation, les profs principaux, avec des plateaux télé qui expliquent nos activités, qui répondent aux questions, qui cassent un peu les préjugés de nos écoles d'ingénieurs ou de management. Et une action davantage tournée vers les lycéens eux-mêmes, en travaillant sur des actions de journées au sein des écoles, avec la conception de films afin que les lycéens s'approprient les aspects école d'ingénieurs et comprennent un peu qui nous sommes.

Nous avons donc fait ces deux orientations-là. Nous sommes encore dedans. Nous avançons sur ce projet-là, nous sommes de plus en plus dynamiques. Ce qui a donné naissance à des mallettes pédagogiques pour travailler avec les lycéens. Elles sont en commun et nous les faisons circuler entre nous.

Il s'agissait là d'un petit panel, en sachant que l'ensemble du rapport vous a été transmis.

Le budget semble plus faible que les années précédentes parce que la partie

Olympiades du développement durable est sur un budget vie étudiante. C'était en fait un projet vie étudiante UBFC. Vous ne le voyez donc pas apparaître. Il y a aussi le projet RITM BFC qui est resté associé au RITM BFC.

Du coup, ce que vous pouvez voir au niveau des 18 000 € de promotion et communication, c'est justement ce que le Polytechnicum a rajouté au projet RITM pour le renforcer et pour donner aux équipes un peu de pouvoir pour faire plus d'actions.

Vous voyez que l'ensemble de nos recettes propres sont liées aux cotisations des écoles. Chaque école cotise donc finalement pour pouvoir travailler ensemble avec cette dynamique-là, ce qui permet de renforcer nos liens et de valider l'intérêt que nous avons tous à travailler ensemble.

Je vous remercie. Je ne sais pas si vous avez des questions concernant ce rapport.

M. Chamagne.- Merci Vincent.

J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? (*Néant*).

Mme Piat.- On peut se féliciter pour toutes ces actions. Je trouve qu'il y a un beau bilan, il y a eu beaucoup de choses de faites. C'est donc très bien.

M. Chamagne.- Merci Nadine.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci Vincent. C'était pour information.

M. Armbruster.- Merci.

4. Master en anglais : Organisation de l'année universitaire 2023-2024

M. Chamagne.- Il nous reste un dernier point à voir sur les masters en anglais à l'UBFC.

Maxime Jacquot ne pouvant pas être là, c'est moi qui vais vous présenter le dossier, ceci de manière assez rapide.

Quelques rappels :

- UBFC propose 14 parcours de master en anglais, il y en a deux qui seront fermés à la rentrée (master BEWM et master DASEE).

- L'université de Franche-Comté deviendra établissement opératoire principal pour le master BDEEM.

- Les 12 masters en anglais sont rattachés aux trois Graduate Schools existantes. C'est quelque chose que vous savez déjà. On ne va pas revenir sur les Graduate Schools.

- Les fiches filières sont évidemment réalisées par l'équipe pédagogique responsable du parcours en coordination et après validation par les composantes des établissements opérateurs.

Il n'y a rien d'autre à dire. Vous avez le rapport et vous l'avez lu.

En ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances et le référentiel des études, une convention-cadre est relative à cette mise en œuvre des masters UBFC avec les établissements membres. Vous l'avez en annexe mais le tableau n'est pas complet parce que nous n'avons pas réussi à avoir toutes les informations de tous les établissements, malheureusement. Ce n'est pas parce qu'on a voulu vous cacher des choses puisque nous les avons relancés x fois et nous ne les avons pas toujours toutes eues.



Après, il y a le calendrier universitaire dans l'annexe 3.

Vous avez les droits d'inscription et les modalités de traitement à UBFC pour l'année, avec les droits de scolarité qui sont obligatoires. Certains étudiants peuvent être exonérés, mais il faut qu'ils en fassent la demande. Cela s'applique aussi bien aux étudiants français qu'étrangers.

Les droits de scolarité sont perçus par les établissements opérateurs des masters UBFC.

Pour le traitement des demandes d'exonération, c'est pareil, il faut que cela se fasse en relation avec les établissements membres et que ce soit voté en conseil d'administration d'UBFC.

Ce sont là des choses que l'on retrouve tous les ans. Il n'y a rien de particulier.

Vous avez les frais complémentaires. La perception de contributions complémentaires n'est possible qu'à condition que celles-ci soient facultatives et clairement identifiées. C'est la condition d'un accord pour être exonéré de droits d'inscription.

Le diplôme est délivré par UBFC ou par diplomation multiple entre UBFC et les établissements membres.

Il y a une annexe qui parle un peu plus de la filière du master IoT en annexe 2. Vous l'avez peut-être regardée. C'est un master qui était opéré par deux établissements (l'UTBM et l'UFC) et l'UTBM a souhaité arrêter la co-accréditation avant la fin de l'accréditation, à savoir à partir de septembre 2023. C'est donc l'UFC seule qui sera opérateur de ce master.

On a aussi regardé un peu les heures puisque ce master était en dépassement par rapport au volume préconisé par l'UFC. On est donc revenu à 804 heures puisque c'est un master en alternance. Ce master est à l'UFC et plus particulièrement dans le nord Franche-Comté, c'est donc un master que je connais bien puisqu'il est dans mon UMR.

Je pourrai donc y revenir si vous le souhaitez, sachant que vous avez les annexes.

Ce sont 804 heures entre le M1 et le M2, avec un déséquilibre puisque le M2 est plus court à cause du stage de 4 à 6 mois du deuxième semestre, du semestre 10.

Après, vous avez tout le détail des MCC.

C'est dans ce document – qui est très petit à l'écran – qu'il manque un certain nombre d'informations parce que nous ne les avons pas eues des établissements opérateurs.

J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Mme Roudaut.- Merci pour cette présentation.

Vous avez mentionné, pour les masters internationaux, la dimension exonération des droits d'inscription pour les étudiants français comme internationaux. Qu'en est-il du positionnement d'UBFC ?

Jusqu'à présent, UBFC s'était opposée aux droits différenciés pour les étudiants internationaux. Qu'en est-il maintenant, sachant que ce n'est pas mentionné ?

M. Chamagne.- Je n'ai malheureusement pas la réponse, mais je vais noter la question. En plus, Muzaffar Khan qui devait être là est en réunion à Paris.

Mme Roudaut.- Chez nous, je crois que les décrets ne sont pas descendus alors que l'on voit voter les droits d'inscription en ce moment. Je voulais donc savoir quelle était la position d'UBFC là-dessus.

M. Chamagne.- Je note la question et je répondrai par mail à tous les élus concernant la position d'UBFC sur les droits...

Mme Roudaut.- Les droits indifférenciés des étudiants internationaux hors Europe.

M. Chamagne.- Je poserai la question à Muzaffar et à Maxime Jacquot et j'enverrai la réponse à Mariata qui vous la transférera pour que tout le monde soit au courant.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).
Si elles sont trop techniques, je les noterai pour y répondre par la suite.
C'était pour information.
Merci, Gaëlle, pour la question car c'est important.

5. Questions diverses

Nous en arrivons à la fin de l'ordre du jour de ce CAC.

Je n'ai pas de question diverse. Je vais juste vous dire quelque chose par rapport au prochain CAC puisque c'était le dernier de l'année universitaire 22-23.

Le calendrier a été élaboré, mais il est en cours de validation. Comme Lamine Boubakar vient d'arriver, il doit valider un certain nombre de choses.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes *a priori* repartis pour une année de CAC sur 2023-2024, sauf s'il devait y avoir un gros changement la semaine prochaine. Au travers ce qu'a dit Lamine Boubakar, il prévoit plutôt une administration provisoire longue. Nous avons donc toutes les chances d'être encore ensemble pour l'année 2023-2024.

Nous vous ferons passer très prochainement les dates des CAC. Ce qui est retenu, c'est qu'on continue l'alternance Besançon-Dijon, avec le mode hybride, donc visio et présentiel parce que je pense que c'est quelque chose d'important.

Nous sommes restés sur des mercredis après-midi étant donné que nous n'avons pas eu de problème de quorum cette année, ce qui est plutôt encourageant.

Le premier CAC de l'année universitaire 23-24 aura lieu le mercredi 20 septembre à 14 heures. Pour les autres, j'attends la validation et je vous fais passer cela avant les vacances universitaires, donc avant le 20 juillet.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ou questions diverses (*Néant*) ?

Je vous propose d'arrêter là pour aujourd'hui. C'était le dernier CAC de l'année universitaire, les vacances débutent dans un mois pour la plupart d'entre nous. Je vous souhaite donc une bonne fin d'année universitaire.

M. Chamagne.- Excuse-moi, Didier, j'ai une question que j'ai oublié de poser à Lamine Boubakar.

À un moment donné, il a dit que l'administration provisoire risquait d'être longue. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura pas d'élection dans les conseils avant 2025 ?

M. Chamagne.- Je ne vais pas répondre à sa place, mais il a dit que si l'EPE se mettait en place, ce serait au maximum pour le 1^{er} janvier 25 puisque c'est la date limite, qu'un certain nombre de discussions et de choses allaient se mettre en place au printemps 2024. Donc s'il y a des élections, je pense qu'elles auront plutôt lieu à l'automne 2024 et pas avant.

Mais ceci n'engage que moi.

Mme Piat.- Il a parlé du passage au CNESER au printemps, donc mars-avril. Je pense donc que les élections n'auront lieu qu'après.

M. Chamagne.- Tout à fait. Donc peut-être des élections en fin d'année universitaire 23-24, donc juin-juillet, mais je n'y crois pas trop. Ce serait donc plutôt à partir de l'automne.

M. Rauch.- Est-ce que, dans un EPE, il y aura un CA et un CAC ? Parce qu'ils avaient dit que dans la ComUE expérimentale, il n'y aurait plus de CAC.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait. Mais je n'ai pas les définitions exactes, je préfère donc que la question lui soit posée directement.

Mme Piat.- On peut supposer que c'est comme dans un autre établissement.

M. Chamagne.- Pour moi, il devrait en effet toujours y avoir un CA et un CAC, ce qui n'était plus le cas dans la ComUE expérimentale. Dans le cadre d'un EPE, il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait plus.

Je vous rappelle que nous sommes dans le prolongement de la ComUE UBFC jusqu'à l'établissement de cet EPE, sauf si cela venait à changer la semaine prochaine. Ce qui veut dire que notre mandat va jusqu'en décembre 2024. Donc après, il y aura des élections.

M. Rauch.- A la base, on allait jusqu'en décembre 2023.

M. Chamagne.- Oui, décembre 2023 pour la recherche. Pour la formation, ça allait jusqu'en juillet 2024. Il y a donc toutes les chances pour que l'on se retrouve encore pour l'universitaire prochaine. À l'automne 2024, je ne sais pas.

Mais nous sommes sur un terrain très mouvant, comme vous l'aurez compris. La semaine dernière, c'était quelque chose. Cette semaine, c'est autre chose. La semaine prochaine, je ne sais pas.

M. Vigreux.- On pourrait peut-être démissionner collectivement pour dire que tout ça suffit.

M. Chamagne.- Oui !

Je pense que nous devrions avoir plus d'informations dans les prochains jours puisque Lamine Boubakar devrait rencontrer le ministère de nouveau demain, il va voir les organismes de recherche nationaux. Je pense donc que d'ici fin juillet, cela devrait considérablement s'éclaircir, du moins je l'espère.

M. Rauch.- Que ce soit un EPE ou une ComUE expérimentale, il y a le mot « expérimental » dans les deux.

Ce qui est le plus important, c'est le courrier du ministère qui dit qu'il souhaite que le nom d'UBFC reste, que la structuration soit assurée par les établissements restants dans la ComUE. Je trouve en effet que la lettre du ministère est très forte. Il me semble que c'est la première fois que le ministère envoie une lettre avec quasiment des injonctions, en disant que

c'est comme cela et pas autrement.

M. Chamagne.- Oui, il y a un signal. Mais on va attendre d'en savoir plus car supputer sur l'avenir aujourd'hui me semble compliqué.

M. Vigreux.- Je vous souhaite à tous un bel été et que nous travaillions encore tous ensemble. À bientôt, les amis.

M. Chamagne.- Bonne fin d'année universitaire. Bonnes vacances à toutes et tous. Reposez-vous bien car le début d'année pourrait être important, mais j'espère que nous nous retrouverons tous, en effet.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 55).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

